

L'avortement comme un homicide involontaire...

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 1 décembre 2006

La mort de Naomie, petite fille née à la suite d'une fausse couche à six mois de grossesse, a été prise en compte par la cour d'appel de Lyon, qui a aggravé les peines prononcées en première instance à l'encontre du chauffard qui avait causé sa naissance prématurée à l'occasion d'un accident de la route. Jean-Pierre Grosclaude, qui se savait fatigué et sujet aux endormissements en plein jour, avait néanmoins pris le volant un jour de 2004, et s'étant endormi avait heurté la voiture d'une jeune femme enceinte. Il a été condamné à un an de prison dont 8 mois avec sursis et à l'annulation de son permis pour trois ans pour « homicide involontaire », la circonstance aggravante de manquement à la sécurité ayant été retenue par la cour.

L'affaire est symbolique dans la mesure où le décès de Naomie n'a été pris en compte qu'au seul motif qu'elle a respiré avant de mourir du fait de l'accident. Mort-née, on aurait fait comme si elle n'avait pas existé et Jean-Pierre Grosclaude aurait risqué tout au plus une amende ou un retrait de permis pour blessures involontaires sur adultes.

« Si cet enfant n'avait pas respiré, nous n'en parlerions même pas et cet être qui vivait en cette femme ne compterait pas », avait relevé Me Agnès Tricoire, avocate de ses parents, soulignant l'état de « vide juridique » où nous nous trouvons du fait de la non-existence d'un statut du fœtus.

Mais cette schizophrénie juridique est indispensable pour continuer à justifier l'avortement volontaire. Tant pis pour la réalité.

Source : [Présent](#) daté du 2 décembre.